

ANNEXE VI

(article 31)

TARIFICATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS DES PALESTRES DE GYMNASTIQUE

Règles d'application générales:

Tarif A: Entreprise, institution et particulier

Tarif B: Organisme non reconnu

Tarification relative aux activités des palestres de gymnastique	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Tarif A	Tarif B	Tarif A	Tarif B
Location d'un cheval d'arçons, des barres parallèles, de la barre fixe et des anneaux par heure	78,00 \$	58,50 \$	81,00 \$	60,75 \$
Location des barres asymétriques et de la poutre par heure	77,00 \$	58,00 \$	80,00 \$	60,00 \$
Location d'un trampoline par heure	61,00 \$	46,00 \$	63,00 \$	47,25 \$
Location d'un sol de gymnastique par heure	39,00 \$	29,50 \$	40,00 \$	30,00 \$
Location de deux sols de gymnastique et de la piste acrobatique par heure	78,00 \$	58,50 \$	81,00 \$	60,75 \$
Accès à la zone Petite enfance par heure	14,00 \$	10,50 \$	14,50 \$	11,00 \$
Accès à la salle de musculation par heure	16,00 \$	12,00 \$	16,50 \$	12,50 \$
Location de l'ensemble de la palestre par heure	325,00 \$	244,00 \$	335,00 \$	251,25 \$
Location de l'ensemble de la palestre sans la zone Petite enfance par heure	313,00 \$	235,00 \$	323,00 \$	242,25 \$
Règles d'application particulières: La tarification édictée pour la location de l'ensemble de la palestre, avec ou sans zone Petite enfance, est réduite de 10 % à l'égard d'un groupe composé d'au moins 10 personnes.				